

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CASTELNOU
DU Jeudi 25 février 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an **deux mille vingt et un à dix-huit heures** le Conseil Municipal de la commune de Castelnuou, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 25 février 2021 au nombre prescrit par la loi, en mairie, permettant le respect des règles de distanciation liées au virus, sous la présidence de Monsieur Michel HUGÉ, Maire.

PRÉSENTS: MM. Michel HUGÉ, David AUSSEIL, Mickaël BARBALIC, Jean-Paul FRANCO, Hubert MANNANT, Chantal QUETELARD, Anne-Marie TAILLANT, Christel TIESSE, David RAMON, Marc COFFINET

EXCUSES: Michel DESPREZ

ABSENTS:

PROCURATION: Michel DESPREZ a donné procuration à Michel HUGÉ

Mme Chantal QUETELARD a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modification. Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

1 – Dossier SPR

Monsieur Michel HUGÉ propose de confier la mise en place de ce projet à M. Hubert MANNANT. Celui-ci sera autorisé à effectuer les démarches, prendre les rendez-vous, et réaliser les dossiers liés à ce projet. Un budget de 10.000 euros sera prévu en 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition.

2 – Biens sans maître

Monsieur le Maire informe le conseil que les responsables de la SAFER seront reçus le 1er mars et proposeront de recenser les biens sans maître situés sur le territoire de la commune. Ce service coûte environ 1500,00 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition.

Une réflexion se met en place autour du P.L.U. Faut-il le modifier ? Faut-il le réviser ? Cette décision est reportée.

Suite à la rencontre avec M. Bassaget, sous-préfet de Céret, il faudra résoudre ces problèmes d'urbanisme récurrents (dossiers Radondy, Roblédillo, Maison Cruchon, Mas Canta...).

3 – Salle du Tilleul. Réalisation du ou des barbecues

Dans le cadre de la rénovation de la salle du Tilleul, il était prévu la création d'un, ou de deux espaces « grillades » L'un prévu à côté de la salle du Tilleul, et l'autre à proximité des tables de pique nique. Les deux sont-ils indispensables ? Les problèmes de sécurité sont évoqués, les risques de voir ce lieu mal fréquenté, nuisances, etc...

Suite à un désaccord avec la proposition de l'architecte, la mairie réalisera les travaux liés à ce ou ces barbecues elle-même. Un terrain de boules sera également réalisé.

Monsieur le maire propose de réaliser le premier barbecue, tel qu'il a été déjà évoqué (en continuité de la salle du Tilleul) en pierres, et fermé au public. Le devis est d'environ 20.000 euros. Nous verrons ensuite l'opportunité d'en construire un second.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition.

4- Aménagement bois

La municipalité a répondu à l'appel à projet du Conseil Départemental. Des subventions seront obtenues pour effectuer des aménagements en bois, tables de pique-nique, bancs, jeux pour enfants dans différents lieux autour des parkings et autour de la salle du Tilleul. La somme prévue au budget est de 40.000 euros. Ce projet doit être précisé en fonction des différents enjeux (sécurité, entretien, devis, etc..).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition.

5 – Budget d 'investissement.

Dans le cadre de la préparation du budget 2021, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir au budget les sommes liées à chaque projet d'investissement.

Il est prévu les sommes suivantes (budget mairie, hors subventions).

- la salle du Tilleul 100.000 euros
- Le barbecue de la salle 20.000 euros
- La station technique cyclo-tourisme 30.000 euros
- Aménagement bois 40.000 euros
- Mobilier urbain autre (poubelles...) 5000,00 euros
- Matériel et outils services techniques 3000,00 euros
- Réaménagement circulation parking visiteurs et parking exposants 40.000 euros

La commission des finances travaillera sur ces propositions dans le cadre de la préparation du budget

Monsieur le maire souhaite que l'on informe la population des enjeux et du contenu de ces projets. L'idéal aurait été de mettre en place une réunion publique, si les règles sanitaires l'autorisent.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition.

Questions diverses

1) Marchés

La possibilité d'utiliser l'espace du marché pittoresque est bien avancée. Certaines animations resteront du ressort du Civam, sur les actions habituelles (le marché du mardi) ou ponctuelles (marché coquin...). La mairie utilisera les lieux, en dehors de ces dates pour des actions ponctuelles (marché de la truffe) ou récurrente (dimanche des peintres ?, dimanche des artisans créateurs .. ?) Le débat est lancé, à la fois sur les contenus, les fréquences, et sur la terminologie.

Le devis est arrivé pour la mise aux normes des bornes électriques des stands (4000,00 euros)

2) Festival du court-métrage

La première réalisation en 2020 a été un beau succès. Ce festival sera reconduit, et 15 courts-métrages seront projetés. Il y aura 3 soirées, une à Camélas, une autre à Sainte Colombe, et une à Castelnou. Les mairies sont d'accord. L'entrée est gratuite. Le public pourra voter. D'autres communes sont concernées, ce projet est financé par le Conseil Départemental. La participation de la mairie sera de 1200,00 euros.

3) film présentation de Castelnou

Un film sera réalisé par deux jeunes étudiants de la commune, présentant en une dizaine de minutes le village médiéval et son histoire. Ce film sera destiné aux touristes et projeté dans la salle sous la mairie, où sera situé l'office du tourisme en 2021. Une subvention de 1000 euros sera accordée à l'association des jeunes cinéastes.

4)Tente de l'office du tourisme

La tente de l'office du tourisme est à la disposition de la mairie. Elle pourra pour l'année 2021 être utilisée, par exemple par les producteurs locaux. En 2022, l'office du Tourisme prévoit à cet endroit une autre solution. La mairie sera informée de ce projet et pourra donner son avis, sans pouvoir imposer ses choix. Un travail de concertation sera mis en place en temps utile.

5) Agence de communication

Les propositions de textes et logos seront bientôt disponibles, la commission donnera ces conclusions au conseil. Les choix nécessaires seront pris lors du prochain conseil municipal.